

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1  
DU RNCREQ**



## **1 RÉFÉRENCES : HQT-3**

### **Demandes :**

- 1.1 Veuillez déposer le document présenté au groupe de travail sur le balisage le 18 octobre dernier intitulé « Indicateurs de type Éco efficacité »

### **Réponse:**

**Le document intitulé « Indicateurs de type Éco efficacité » est versé à l'annexe 1 du présent document.**

- 1.2 Veuillez expliquer la position d'HQD sur les indicateurs d'éco-efficience et la nécessité ou non d'intégrer ce type d'indicateurs dans l'évaluation de l'efficience du Distributeur.

### **Réponse:**

**Tel que mentionné dans le document « Indicateurs de type Éco efficacité » présenté lors de la rencontre technique No 7 tenue le 18 octobre 2005, le concept d'éco efficacité (ou éco efficience) s'inscrit dans un concept plus large de développement durable. Les indicateurs de type éco efficacité suivis par Hydro-Québec Distribution sont intégrés dans les indicateurs globaux d'Hydro-Québec que l'on retrouve dans le Rapport de Développement Durable sur le site Internet d'Hydro-Québec.**

**(<http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/index.html>)**

**Le Distributeur rappelle que les indicateurs suivis traduisent des résultats environnementaux, lesquels se situent en dehors du cadre de l'évaluation de l'efficience tel que discuté dans la présente cause. Le Distributeur n'entend pas intégrer d'autres indicateurs dans la liste des 23 indicateurs d'efficience qui sont déjà suivis dans cette cause. Cette position rejoint celle adoptée par le Transporteur, et qui a été acceptée par la Régie (D-2005-50, R-3549-2004 et R-3557-2004, page 26), à l'effet que les indicateurs environnementaux s'inscrivent dans une rubrique distincte des indicateurs d'efficience d'évolution du coût de service (coût total), du coût en immobilisation et des charges d'exploitation, indicateurs que le Distributeur suit déjà (HQD-3, Document 1, page 25).**

- 1.3 Comment HQD prévoit intégrer des indicateurs qui répondent à l'ensemble du concept de développement durable reconnu par HQ ?

**Réponse:**

Les efforts déployés par le Distributeur se joignent à ceux des autres divisions de l'entreprise. Un rapport sur les résultats obtenus est d'ailleurs produit annuellement. Dans le document « Rapport sur le développement durable 2004, page 26 », on constate qu'Hydro-Québec adhère au principe des 3RV-E, qui favorise la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles. Les faits saillants présentés font état des résultats atteints par l'ensemble de l'entreprise pour lesquels le Distributeur a contribué.

Par ailleurs, le Distributeur agit dans le domaine de l'efficacité énergétique et rapporte à chaque année la performance de ses programmes à la Régie de l'énergie dans le cadre d'un dossier distinct lors du renouvellement de la demande budgétaire.

De plus, le Distributeur, à la demande de la Régie, a ajouté un critère non monétaire fondé sur cinq indicateurs de développement durable pour l'attribution des contrats d'approvisionnement à long terme.

Hydro-Québec Distribution intègre, à même son processus de suivi de sa performance, le suivi des indicateurs et des objectifs sur les plans environnementaux, social et économique, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de développement durable d'Hydro-Québec.

- 1.4 Dans la perspective d'évaluation de l'efficacité du Distributeur, comment HQD interprète les obligations de la Régie de l'énergie à l'égard du développement durable et de son article 5

**Réponse:**

L'article 5 est une disposition interprétative qui énonce la mission de la Régie. Il n'impose aucune obligation.

1.5 Est-ce qu'HQD trouve une utilité aux indicateurs d'éco-efficacité développés depuis plusieurs années par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

**Réponse:**

**Non.**

- i- Si oui, veuillez préciser les indicateurs les plus prometteurs pour HQD et la manière de pouvoir les adapter à sa réalité.

**Réponse:**

**Sans objet.**

- ii- Si non, veuillez en expliquer les raisons

**Réponse:**

**Hydro-Québec privilégie un cadre de référence international et travaille avec les lignes directrices du Global Reporting Initiative.**

**Le Global Reporting Initiative (GRI) est un organisme indépendant collaborateur officiel du programme des Nations Unies sur l'environnement. Sa mission est de développer et diffuser des lignes directrices pour les rapports de développement durable.**

**Depuis sa fondation en 1997, le GRI s'est imposé à travers le monde. Les États-Unis, l'OCDE, les Nations Unies, Le Forum économique mondial, et plusieurs gouvernements considèrent comme une référence les lignes directrices du GRI.**

1.6 En se référant au document de présentation du 18 octobre dernier intitulé « Indicateurs de type Éco efficacité », veuillez expliquer le rôle de la future Loi sur le développement durable et la mettre en perspective avec la Loi de la Régie de l'énergie à l'égard du concept de développement durable.

**Réponse:**

**Le Distributeur n'a pas procédé à un tel exercice. Par ailleurs, il s'agirait d'un exercice très hypothétique puisqu'il s'agit d'un projet de loi qui n'a pas encore été adopté par l'assemblée nationale.**

**2 RÉFÉRENCES : R-3549-04 D2005-50 P.24-25**

Citation :

La Régie, à la lecture du *Rapport sur le développement durable d'Hydro-Québec 2003*, comprend que l'entreprise maintient, en substance, trois des indicateurs proposés par le RNCREQ12. **Elle demande donc au Transporteur de présenter, pour ses activités, résultat des indicateurs suivants :**

- ***Déversements accidentels;***
- ***Superficies traitées à l'aide de phytocide dans les emprises de lignes de transport;***
- ***Taux de réutilisation des huiles minérales isolantes.***

2.1 À la lumière de la décision D2005-50 de la Régie de l'énergie, est-ce qu'HQD croit qu'il devrait ajouter des indicateurs déjà présents les concernant dans le rapport sur le développement durable d'Hydro-Québec.

iii- Si oui, veuillez les préciser

**Réponse:**

**Le Distributeur fait déjà état de sa performance opérationnelle de ses activités dans le rapport annuel déposé à la Régie en 2004 (HQD-9, document 1). Ce rapport présente des résultats obtenus pour les indicateurs suivants :**

**La satisfaction de la clientèle**

- **Indice de satisfaction des clientèles résidentielle, commerciale et industrielle \***
- **Indice de satisfaction de la clientèle au tarif L \***

**La fiabilité du service**

- **Indices de continuité, brute et redressé**

**La qualité du service**

- **Le taux de raccordement dans les délais**
- **Le taux de relève de compteurs**
- **Le coefficient de service téléphonique (clients résidentiels et commerciaux)**

**La sécurité du public**

- **Décès provoqués par électrocution dans la population \***

Le Distributeur suit déjà, à l'intérieur des rubriques de la satisfaction de la clientèle et de la sécurité du public, trois indicateurs qui sont aussi présentés dans le rapport de développement durable.

Par ailleurs, Hydro-Québec participera en 2006 à un groupe de travail avec le Global Reporting Initiative visant à établir des lignes directrices spécifiques pour le secteur des entreprises productrices et distributrices d'énergie qui soient conformes aux lignes directrices de la reddition de compte durable du GRI.

Il sera donc opportun d'attendre les résultats du groupe de travail du GRI. Le Distributeur pourra alors proposer d'ajouter à cette liste une rubrique supplémentaire intitulée « Responsabilité environnementale », où seraient présentés quelques indicateurs environnementaux de même nature que ceux proposés par le Transporteur (D-2005-50, R-3549-2004 et R-3557-2004, page 26), mais pertinents aux activités du Distributeur.

En plus des indicateurs évoqués plus haut, voici un exemple d'indicateur environnemental qui pourrait être proposé :

- **Nombre de déversements accidentels de contaminants ayant fait l'objet d'une déclaration aux autorités**

Cet indicateur est déjà suivi dans le Rapport de Développement Durable.

iv- Si non, veuillez en expliquer les raisons

**Réponse:**

**Sans objet.**

---

\* Indicateurs faisant l'objet d'un suivi annuel dans le rapport sur le développement durable.